apur

PARIS VÉGÉTALE 2021

Toutes les infos sur :
www.apur.org

Si Paris s'est construit sur des terres agricoles et forestières, intégrant très tôt à son tissu urbain un réseau dense de parcelles maraîchères, qui ne disparaîtront qu'à partir de 1900, la place de la nature publique est plus récente. Jusqu'au XVIIe siècle, les jardins et les bois sont privés. Le premier jardin public parisien ouvre ses portes en 1848 : c'est l'actuel square Jean XXIII, situé à l'arrière de Notre-Dame.
Le réseau des promenades, initié sous Henri IV (1553-1610) avec l'installation des premiers mails et cours plantés, sera renforcé progressivement et, dès 1833, Rambuteau puis Haussmann, en lien avec les théories hygiénistes, généraliseront la présence des arbres d'alignements. On reconnaît alors aux alignements un rôle technique de stabilisation et d'assainissement de la chaussée, ainsi que des qualités esthétiques et climatiques.
L'urbanisme moderne souligne, dans les années 30, l'importance de la nature dans la vie quotidienne, accompagnant le changement de société initié par l'apparition des congés payés en 1936 et l'invention de la pratique des loisirs pour tous. Les jardins deviennent « espaces verts » et accueillent les loisirs quotidiens.
Au-delà de son rôle nourricier et d'agrément, la nature dans la capitale a toujours eu un rôle essentiel de santé publique.

Aujourd'hui, près de 31 % du territoire parisien sont végétalisés.
La part la plus visible de cette végétation est constituée de plus de 700 parcs et jardins publics, qui représentent environ 530 ha, auxquels s'ajoutent les 1 840 ha des bois de Boulogne et de Vincennes et les 113 ha des cimetières paysagers parisiens. Ces espaces verts, très sollicités par les parisiens, sont complétés par 30 km de berges de Seine, 650 km de voies plantées de plus de 100 000 arbres.

S'ajoutent également à ces espaces de nature accessibles, 600 ha de jardins privés, 44 ha de talus qui bordent le Boulevard périphérique, mais aussi 31 ha d'agriculture urbaine et 5 ha de jardins partagés, ainsi que 50 ha de toitures et 30 ha de murs végétalisés.

Les parcs et jardins et les grandes compositions paysagères, largement issus des travaux d'Haussmann et d'Alphand, créés pour embellir et assainir Paris sous le Second Empire, forment un patrimoine préservé et enrichi à l'occasion de projets urbains comme les parcs de la Villette, André-Citroën, Bercy, Martin Luther King, jardin d'Eole…
Cette nature, sous ses différentes formes, participe du paysage parisien et rend un ensemble de services essentiels à la qualité de vie, en participant au rafraîchissement climatique, à la gestion des eaux pluviales, à la fixation des particules fines et au maintien de la biodiversité.
En 2030 la nature à Paris est à la fois alimentaire, environnementale, de plaisir et de beauté. Elle est un équipement public du xxie siècle.

Avec les enjeux climatiques, la nécessité de préserver la biodiversité et les besoins de nature des citadins, le renforcement de la place de la nature en ville est un enjeu essentiel pour faire de Paris une ville plus accueillante. Cela se traduit par des actions engagées en faveur de la végétalisation de l'espace public, des rues, des places ; par la création, à l'horizon 2026, de 30 ha supplémentaires de parcs et jardins d'ores et déjà programmés dans des projets urbains avec l'ouverture du parc Chapelle Charbon, Bercy-Charenton, la transformation de l'Héliport ; par l'accompagnement des initiatives citoyennes et la végétalisation participative.

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme,
est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris.
Ses partenaires sont :

Avec le soutien de :

Plantation des rues majeures

Source : Apur

Pour renforcer le réseau des rues majeures plantées parisiennes, 3 actions sont proposées :
• Retrouver le caractère de promenade sous les 176 km de doubles alignements isolants,
• Reconstituer les 14 km d'alignements historiques disparus,
• Améliorer la qualité paysagère des 643 km de voiries plantées de plus de 6 m de large.
• Planter les 66 km de rues de plus de 10 m de large non plantées notamment dans les secteurs carrelés,
• Planter les 48 km de rues de faubourgs non plantées.

Rues jardins de proximité

Source : Apur

Les actions contribuant à créer des rues jardins de proximité face à la demande croissante des citadins de nature se déclinent en 3 types :
• Végétaliser 64 km de rues à proximité des écoles,
• Végétaliser 51 km de rues bordant les parcs, jardins et terrains de sport de plein air,
• Végétaliser 32 km de voies courtes et résidentielles.

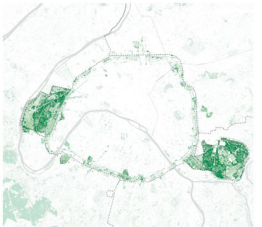

Ceinture verte

Source : Apur

La transformation du Boulevard périphérique en une nouvelle ceinture verte métropolitaine élargie à ses abords est proposée dans le cadre de l'Atelier Périphérique. Des sites potentiels de végétalisation commencent à apparaître : la transformation des portes en places, les talus, espaces résiduels, voies latérales au boulevard qui s'étendent sur 30 km, voies transversales et nues des HBM, des équipements sportifs, équipements scolaires, avec le renforcement de végétation dans les cours-sauf par exemple, et les parvis/ presss fortement végétalisés…

L'Apur a ainsi scénarisé avec la Ville de Paris, le potentiel de plantations d'arbres d'alignement et de végétalisation en pleine terre, dans les rues.
Ce potentiel est détaillé en 8 actions pour, à la fois renforcer le réseau des rues majeures plantées parisiennes et créer des rues jardins de proximité (cf. cartes 1 et 2).

D'autres travaux complètent cette approche du paysage des rues parisiennes qui portent sur les places et fortifs urbaines ainsi que sur deux grands sites spécifiques :
• les quais de Seine,
• le Boulevard périphérique et la nouvelle ceinture verte (cf. carte 3).

Végétation
- Hauteur > 10 m
- Hauteur 1 - 10 m
- Hauteur < 1 m

Topographie
- Courbe de niveau 10 m
- Courbe de niveau 2 m
- Hydrographie

Administratif
- Commune

Sources carte :
Apur, Photo proche infrarouge, MNT MNE - 2015 – Aérodata